

LE PROJET DE LOI C-27 : UNE NOUVELLE LÉGISLATION POUR LES RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS CIBLES

Aux membres d'Unifor travaillant dans les secteurs sous réglementation fédérale : le transport ferroviaire, les télécommunications et le transport aérien – Les libéraux ont tourné le dos aux travailleuses et travailleurs des secteurs sous réglementation fédérale et à la sécurité de la retraite!

QUE PRÉVOIT LE PROJET DE LOI C-27?

Cette législation permettrait aux sociétés de la Couronne et aux employeurs des secteurs sous réglementation fédérale d'offrir des régimes à prestations cibles à employeur unique. Elle permettrait aussi – sous réserve d'exigences en matière de consentement – la conversion de régimes de retraite à prestations déterminées (PD) existants en régimes à prestations cibles (PC). Cette mesure s'appliquerait non seulement aux services futurs, mais toutes les prestations déterminées au titre des services passés pourraient aussi être converties en prestations cibles. Les prestations de retraite des retraités pourraient aussi être converties en prestations cibles.

EN QUOI CONSISTE UN RÉGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS CIBLES (PC)?

Les régimes à prestations cibles sont semblables aux régimes à prestations déterminées ayant établi des prestations de retraite. Toutefois, les régimes à prestations cibles ont des cotisations fixes et s'il y a un manque à gagner au niveau du financement, les prestations de retraite peuvent être coupées. Avec un régime à prestations déterminées, l'employeur doit combler le manque de financement pour fournir les prestations établies.

QUELLES SONT LES RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES?

Les employeurs voudront convertir les régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à prestations cibles, ce qui ouvrira la voie à de possibles réductions des prestations si la capitalisation d'un régime à prestations cibles enregistre un déficit.

QUE PUIS-JE FAIRE?

Écrivez à votre député.

Écrivez au ministre des Finances, Bill Morneau.

Parlez-en à vos collègues.

Questions? For further information contact:
david.leacock@unifor.org

